

MAIRIE DE THISE

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL

POUR LE DEMANDEUR :

Remplir l'imprimé « cerfa » fourni par la mairie

☞ Justificatifs de domicile :

- › un titre de propriété ou un bail locatif ou une quittance de loyer
- › une facture EDF ou telecom ou une facture d'eau.

☞ Justificatif d'identité d'un hébergeant français

- › CNI ou passeport

☞ Justificatif d'identité d'un hébergeant étranger

- › Titre de séjour d'une durée égale ou supérieure à 1 an.
- › Ou récépissé de demande de renouvellement d'un titre
- › Ou une carte diplomatique
- › Ou une carte spéciale délivrée par le Ministère des Affaires

étrangères.

Pièces refusées : Autorisation provisoire de séjour, récépissé de 1ère demande de TS et récépissé de demandeur d'asile.

☞ Justificatif de ressources :

› Tous documents permettant d'apprécier les ressources du demandeur : 3 dernières fiches de paies, revenus financiers, revenus immobiliers, déclarations fiscales, pension, retraite, invalidité.

Sauf : prestations familiales et aides personnalisées au logement.

☞ Timbres fiscaux à 30 € (tarif au 1/01/11) à se procurer aux services des Impôts ou au bureau de tabac.

Le timbre est obligatoire pour toute demande quelqu'en soit la réponse et l'issue.

POUR LE OU LES ETRANGERS QUI BENEFICIENT DE LA DEMANDE

Les renseignements concernant l'identité de l'hébergé (nom, prénom, date de naissance, nationalité, numéro de passeport et adresse) ne sont que déclaratifs. Pas besoin de fournir de justificatif.

Le demandeur ou l'hébergé doit contacter un opérateur d'assurance agréée pour souscrire à une assurance médicale d'un montant de 30 000 € pour couvrir les éventuelles dépenses médicales ou d'aides sociales.

Une justification de l'engagement de l'hébergeant à prendre en charge les frais des séjours de l'hébergé au cas où celui-ci n'y subviendrait pas.

PRINCIPE DE PRESENTATION PERSONNELLE DU DEMANDEUR + REMPLISSAGE DE LA DEMANDE SUR PLACE